

RÉSERVATION POUR LES ASSOCIATIONS ÉGLETONNAISES

(EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE D'UNE RÉUNION, UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE)

Les associations, dont le siège social se trouve sur la commune d'ÉGLETONS peuvent bénéficier de :

La **GRATUITÉ** de la location du **Château-Robert**, de la **salle du Mille Club**, de la **Salle de Réunion OTI**, et de l'**espace Bergeal**, pour toutes manifestations à but non lucratives (réunions, assemblée générale).
Cette offre ne concerne pas la location de l'ESPACE VENTADOUR.

3 GRATUITÉS sur une année civile concernant les salles (Château Robert, Mille Club, Salle de Réunion OTI, Espace Marcelle Bergeal) POUR DES MANIFESTATIONS à BUT LUCRATIVES (BAL, LOTO, CONCERT...)
Cette offre ne concerne pas la location de l'ESPACE VENTADOUR.

Procédure Association Égletonnaise

ASSOCIATIONS
ÉGLETONNAISES

ÉTAPE
01

Au plus tard, 15 jours avant la date souhaitée,

Je contacte mon interlocuteur dédié qui saura me renseigner sur les capacités d'accueil (disponibilité de la salle souhaitée, conditions d'accès, équipements à demeure...).

Je pourrais alors, faire ma demande officielle de réservation de salle

ASSOCIATIONS
ÉGLETONNAISES

ÉTAPE
02

J'officialise ma demande de réservation par un courrier ou mail en apportant les précisions suivantes :

Nom et coordonnées du demandeur ;
 Nature, date(s) et horaires de l'événement ;
 Salle souhaitée (possibilité d'exprimer plusieurs choix) ;
 Nombre de personnes attendues ;
 Besoins techniques (sono, lumière, débit de boisson, ...).

ASSOCIATIONS
ÉGLETONNAISES

ÉTAPE
03

Je reçois un courrier de confirmation accompagné du contrat de location à contre-signée par tous les acteurs.

Nota : Après cette étape, ma réservation est considérée comme définitive.

VOUS SOUHAITEZ PROPOSER UNE ACTIVITÉ DE LOISIRS HEBDOMADAIRE AUX ÉGLETONNAIS(E) ?

Vous souhaitez proposer aux Égletonnais(e) une activité, une animation dans la ville d'Égletons. Contacter le service COMMUNICATION pour une parution sur les réseaux sociaux de la ville, le panneau lumineux, le site internet de la ville ainsi que le bulletin municipal.

Pour un parrainage d'une manifestation avec la ville le service vous précisera les modalités selon lesquelles votre dossier sera étudié.

Service Communication : patricia.millaud@mairie-egletons.fr - Tél +33 (0)5 55 93 99 82



IMPORTANT : En cas de 1er inscription , vous devez obligatoirement inscrire votre association en MAIRIE - Service ASSOCIATION - TEL 05 55 93 99 99 pour bénéficier de ces avantages.



- > Statuts de l'association, RIB
- > Composition des membres du bureau,
- > Attestation d'assurance en responsabilité civile